



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 14 MARS 2017**



Le quatorze mars deux mille dix-sept (14/03/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le sept mars deux mille dix-sept (07/03/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

Membres en exercice : 19
Présents : PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - FRADET Jean-Pierre- GUIET Jérôme - LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François

Absents ou Excusés :
Pouvoirs :
Secrétaire de séance : MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 7 février 2017 est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Indemnité – modification de l'indice

Vu la délibération 033/2014 du 16 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux

Vu l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, stipulant que les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal à compter du 1^{er} janvier 2016. Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à taux inférieur.

Vu la délibération 009/2016 du 1^{er} mars 2016 précisant que Monsieur le maire ne souhaite pas que le taux plafond lui soit attribué.

Vu les commissions communautaires au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire explique que l'indice terminal de la fonction publique vient de changer et de ce fait, il convient de reprendre une délibération sans mentionner la valeur de ce nouvel indice. Il précise que les indemnités ne sont pas modifiées.

Considérant que la commune compte 1861 habitants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE les indemnités suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2017,

- Maire : 30.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 15.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 12.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 12.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 12.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5^{ème} adjoint : 12.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Éric BARTHELEMY: 5.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Sylvie BROSSARD : 5.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Laurent RABILLÉ : 5.00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Autres conseillers : 1.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

RAPPELLE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales

PRÉCISE

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

B. Personnel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'un agent a peut prétendre à un avancement de grade

Il convient de :

- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017
- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017

Le Maire propose à l'assemblée,

Filière administrative – cadre d'emploi des Adjoints administratifs (Catégorie C)		
Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (Temps complet)	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (temps complet)	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE: de Créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017

DECIDE de Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017

AUTORISE le Maire à procéder à la nomination et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

3. ☞ Commission Foyer Rural – Restaurant scolaire

A. Avant-Projet Sommaire (APS)

Monsieur le Maire rappelle que l'Avant-Projet Sommaire a été présenté, en détail, lors de la commission plénière du 7 mars, par les cabinets 6K et ATBI.

Des petites modifications sont apportées, l'Avant-Projet Définitif sera donc validé le 4 avril 2017.

B. SPS – Contrôle technique et amiante : choix bureaux

Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour les missions de :

- contrôle technique
- contrôle amiante
- SPS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIENT la proposition de l'APAVE pour un montant de 6 708 € TTC pour le contrôle technique,

RETIENT la proposition de l'APAVE pour un montant de 510 € TTC pour le contrôle amiante + les prélèvements et analyses d'échantillons,

RETIENT la proposition de l'APAVE pour un montant de 3 864 € TTC pour la mission SPS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les lettres de commande et tous les documents nécessaires

PRÉCISE que ces dépenses sont inscrites au budget général

4. ☞ Commission Finances - Urbanisme :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la Préfecture, depuis 2014, souhaite que l'ensemble des comptes administratifs et budgets soient votés au cours du même conseil municipal.

Aussi, il convient de redélibérer sur les comptes administratifs 2016 et Budgets Primitifs 2017 votés le 7 février 2017. Aucun changement n'a été opéré.

A. Comptes de Gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROY expose au conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur Municipal du Poiré Sur Vie. Les écritures de ses Comptes de Gestion sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2016.

Monsieur ROY donne lecture des Comptes de Gestion 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2016

B. Comptes administratifs 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 1^{er} mars 2016 approuvant les Budgets Primitifs de l'exercice 2016 et les différentes Décisions Modificatives intervenues au cours de l'année 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du Budget l'exercice 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire se retire de la séance et le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Pierre ROY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

1. Tardivières 1

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	8 079.42 €	0 €
<i>Recettes</i>	8 079.42 €	0 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	0 €

2. Tardivières 2

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	231 349.43 €	0 €
<i>Recettes</i>	231 349.43 €	0 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	0 €

3. Tardivières 3

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	632 575.23 €	526 038.78 €
<i>Recettes</i>	632 575.23 €	414 934.21 €
<i>Excédent ou déficit</i>	A. €	- 111 104.57 €

4. Tardivières 4

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	9 369.54 €	9 369.54 €
<i>Recettes</i>	9 369.54 €	€
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	- 9 369.54 €

5. Le Haut Chambourg

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	357 553.72 €	128 124.84 €
<i>Recettes</i>	357 553.72 €	229 428.88 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	101 304.04 €

6 Budget Activités commerciales

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	30 912.47 €	95 958.80 €
Recettes	63 938.39 €	65 354.11 €
Excédent ou déficit (hors reports)	33 025.92 €	- 30 604.69 €
Reste à réaliser		€
Excédent ou déficit avec RAR	33 025.92 €	- 30 604.69 €

Vu le Compte Administratif 2016,

Vu la balance de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 33 025.92 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'affecter la somme de 30 605 € au compte 1068 de la section d'investissement et la somme de 2 420.92 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget Primitif 2017.

7 Budget Assainissement

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	86 991.97 €	106 797.48 €
Recettes	186 772.16 €	149 437.59 €
Excédent ou déficit (hors reports)	99 780.19 €	42 640.11 €
Reste à réaliser	-	- 6 421.80 €
Excédent ou déficit avec RAR	99 780.19 €	36 218.31 €

8 Budget Commune

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	1 285 714.01 €	1 581 113.11 €
Recettes	2 154 866.58 €	1 476 121.67 €
Excédent ou déficit (hors reports)	869 152.57 €	- 104 991.44 €
Reste à réaliser	-	- 108 801.25 €
Excédent ou déficit avec RAR	869 152.57 €	- 213 792.69 €

Vu le Compte Administratif 2016,

Vu la balance de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 869 152.57 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter la somme de 213 793 € au compte 1068 de la section d'investissement et la somme de 655 359.57 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget Primitif 2017.

C. Vote des subventions

Vu les demandes de subventions pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** les participations suivantes (montants maximum) :

École Gustave Eiffel	630,00 €	Syndicat transports Aizenay	1 334,00 €
Espace Mômes	25 193.00 €	Transports scolaires Le Poiré	460.00 €
O.G.E.C. (convention)	66 582.16 €	Transports scolaires Challans	22.00 €
RASED	100.00 €		

D. Vote des taux 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de geler les taux pour 2017,

FIXE pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 25.48 %
- Taxe foncière sur le bâti : 18.41 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 65.71 %

E. Budgets Prévisionnel 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 213-1,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Considérant l'obligation législative de voter le Budget Primitif avant le 15 avril 2017,

Monsieur ROY, expose les propositions des budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ADOPTE** les Budgets Primitifs 2017 présentés :

1. Tardivières 3

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	143 373 €	143 373 €
<i>Investissement</i>	235 155 €	235 155 €
TOTAL	378 528 €	378 528 €

2. Tardivières 4

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	10 000.00 €	10 000.00 €
<i>Investissement</i>	19 369.54 €	19 369.54 €
TOTAL	29 369.54 €	29 369.54 €

3. Le Haut Chambourg

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	1 273 292 €	1 273 292 €
<i>Investissement</i>	687 298 €	687 298 €
TOTAL	1 960 590 €	1 960 590 €

4. Budget Activités commerciales

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	54 421 €	54 421 €
<i>Investissement</i>	61 655 €	61 655 €
TOTAL	116 076 €	116 076 €

5. Budget Assainissement

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	202 881 €	202 881
<i>Investissement</i>	197 885 €	197 885
TOTAL	400 766 €	400 766 €

6. Budget Commune

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	2 039 095 €	2 039 095 €
<i>Investissement</i>	1 985 912 €	1 985 912 €
TOTAL	4 025 007 €	4 025 007 €

Le budget devant être voté en équilibre, il est précisé, qu'un emprunt a été inscrit en recettes d'investissement. Mais il n'est pas prévu de le réaliser du fait des crédits « imprévus » ouverts.

F. Remboursement d'emprunts

Monsieur ROY rappelle au conseil municipal que figurent deux remboursements d'emprunts au Budget Primitif 2017.

Il présente les 2 emprunts devant être remboursés au cours de l'année

Numéro du contrat de prêt quitté	Date de la prochaine échéance autorisant le remboursement anticipé	Capital restant dû (en EUR) à la date de prochaine échéance
MON256835EUR001	01/06/2017	38 563.28 €
70002694830	10/06/2017	60 574.69 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE le remboursement anticipé du prêt MON256835EUR001 contracté auprès de la société de financement local (ex crédit local de France) et du Prêt 70002694830 contracté auprès du Crédit Agricole

AUTORISE monsieur le Maire à payer les indemnités et autres frais liés à ces remboursements anticipés

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 16411 du budget général

5. Commission Action Sociale

A. Résidence des Grands Chênes : démolition des maisons

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que les 2 maisons, rue Georges Clémenceau, vont être détruites en octobre par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

Le site sera ensuite clôturé afin de le préserver.

B. CCAS

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal qu'un appel au bénévolat avait été lancé avant la fin de l'année dernière.

10 personnes supplémentaires se sont fait connaître. Ce qui porte à 28 le nombre de bénévoles.

Un binôme va être constitué (membre CCAS + bénévoles) pour
- Inviter les personnes au gouter de printemps (membre CCAS)
Questionner les personnes âgées sur leur(s) attente(s) (bénévoles)

- Visite ponctuelle à domicile ou en maison de retraite
- Participation au 4ème mardi du mois à Pré Vert
- Promenade lors de ce 4ème mardi
- Visite journalière pour voir si tout va bien (sur inscription)
- Pour se rendre au cimetière
-

6. ☞ **Commission Communication** : Spectacle estival

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que le spectacle estival ne se déroulera pas sur 2 jours.

Le samedi 10 juin, il y a un festival à Aizenay. De ce fait, le comité des fêtes préfère reporter les concerts au samedi 7 octobre.

L'animation et le vide grenier du dimanche 11 juin sont maintenus

7. ☞ **Commission Patrimoine**

A. **Assainissement : programme des travaux des réseaux**

Messieurs RABILLÉ et RENAUD présentent au conseil, les travaux que la commission souhaite engager pour l'assainissement :

2017 : Création de 4 lits de roseaux supplémentaires

2018 – 2019 : réfection du réseau d'assainissement

Rue des Genêts, imp. Lilas et Pervenches	114 120 €
Rue du Meunier vendéen, rue du pont	
Cateline, pervenches	96 000 €
Rue du chêne	75 660 €
Rue des Sabotiers	<u>23 220 €</u>
TOTAL	309 000 €

Ces travaux peuvent obtenir une subvention de 40%, donc, si obtention des subventions, la commission propose les rues supplémentaires suivantes :

Rue G. Clemenceau	68 040 €
Rue Chevillon et impasse prairie	95 040 €
Rue de la gare (partielle)	<u>40 000 €</u>
TOTAL	203 080 €

Total travaux 512 080 € - 204 832 € de subventions (40%) => 307 248 € financés par un emprunt dont les annuités sont payées par la moitié de l'excédent annuel

B. Rénovation école

Vu la délibération 052/2016 du 7 juin 2016 lançant la consultation des entreprises et autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés

Vu la délibération 006/2017 du 7 février 2017 résiliant les lots 3, 5, 7 et 8 à la demande de la Préfecture

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal qu'une nouvelle consultation a eu lieu pour les 4 lots résiliés.

Au vu des offres, il est proposé de retenir :

- Lot 3 couvertures	ABC construction	37 587.72 € TTC
- Lot 5 : plafonds	Techni Plafonds	35 889.89 € TTC
- Lot 7 : électricité	Bernard Associés	68 160.00 € TTC
- Lot 8 : chauffage-ventilation	Bernard Associés	77 479.60 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

RETIENT les 4 entreprises citées ci-dessus

AUTORISE monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget général

8. ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Municipalisation d'Espace Mômes

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la municipalisation d'Espace mômes, toutes les activités vont être déclarées sous la même entité.

De ce fait, il nous faut un(e) directeur(rice) ayant des diplômes pour encadrer + de 80 enfants pendant + de 80 jours

La directrice actuelle n'a pas ce diplôme, mais envisage de l'obtenir. Toutefois, cela ne sera pas effectif au 1^{er} septembre 2017.

De plus, il convient d'avoir un animateur jeunesse d'avril à décembre pour remplacer une animatrice, momentanément absente.

Monsieur le Maire propose de recruter, en Contrat à Durée Déterminée de 9 mois (avril – décembre 2017), un(e) animateur(trice) jeunesse, ayant un diplôme professionnel, pour suppléer à cette absence

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

ACCAPTE le recrutement d'un(e) animateur(trice) jeunesse, en Contrat à Durée Déterminée de 9 mois (avril – décembre 2017),

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches administratives

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 012 du budget général

B. Travaux école : déménagement

Madame RICHARD rappelle que le déménagement de l'école Gustave Eiffel aura lieu le samedi 8 avril de 8h à 13h.

9. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne

A. Commission Tourisme

Madame MOLLÉ fait un résumé de la commission Tourisme du 9 février dernier

- Présentation du service et fonctionnement
 - o Le Personnel
 - o Les points d'accueil
 - L'office de tourisme, à la CCVB, est ouvert toute l'année
 - Le bureau d'Aizenay est ouvert du 2 avril au 17 septembre
 - Bus itinérant sur le territoire du 11 juillet au 27 août
 - Le bureau d'Apremont est ouvert du 2 avril au 17 septembre
- Programme des animations 2017
 - o 8 Balades entre 2 rives. Celle de La Genétouze aura lieu le 12 juillet
 - o Sorties Art ou gourmandise
 - o Visites Guidées
 - o Paysage de Votre commune. La Genétouze y participe cette année
 - o Visites d'entreprises « Promenons-nous dans les boîtes »
 - o Les coloriades d'Apremont => reportées en 2018
 - o Sortie Nature avec une herboriste
 - o Journée du patrimoine de pays et des moulins
 - o Brin de Paille et espadrilles
 - o Marché des Producteurs à ST Paul Mont Penit
 - o Vendée Energie tour
- Sites touristiques d'Apremont
 - o Le château Renaissance
 - o La salle panoramique du château d'eau
- Communication
 - o Outils numériques : fusion des sites internet des offices et des pages Facebook
 - o Editions papier
 - Guide touristique
 - Agenda d'été
 - Agenda d'hiver
 - Flyers...
 - Carte touristique du territoire
 - Pass Touristique
- Aménagement de circuits en cours
 - o Parcours permanent d'orientation : celui de La Genétouze est installé
 - o Rando-fiches
 - o QR code
- Budget prévisionnel
- Stratégie touristique du territoire

B. Commission Culture

Madame MOLLÉ fait un résumé de la commission culture du 13 mars :

- Mise en place de la fusion
- Médiathèques : brochure commune

- Ecoles de musiques : étude pour proposer l'éveil musical à tous les cycles 2 du territoire
- Médiathèque : concours sur le thème de la cuisine : il y a un prix public et un prix Jury (Mme MOLLÉ, adjointe, et M. Christian BIBARD, boulanger genestozien y participent)

C. Commission Action Sociale

Monsieur COUSSEAU fait un compte-rendu de la commission Action sociale :

- La restitution de l'analyse des besoins sociaux se fera le 27/04/2017
- Transports à la demande. En attente de l'étude
- Epicerie Solidaire : il y en a 3 sur le territoire : Aizenay, Palluau et Le Poiré Sur Vie

D. Commission OPAH

Madame BROSSARD fait un compte-rendu de la commission OPAH :

Il existe 2 opérations sur le Territoire, donc il faut tout harmoniser pour janvier 2018.

Cela va nécessiter une étude.

E. Commission Action Educative

Madame RICHARD fait un compte-rendu de la commission Actions éducatives :

- Camps d'été proposés sur l'ex Territoire de Palluau. Ouverts aux enfants de l'ex CCVB s'il reste des places
- Animation de rues à St Paul Mont Penit
- Bourse aux projets

Cette compétence « jeunesse » est exercée sur l'ex territoire de Palluau. Aussi, la commission étudie différentes hypothèses pour après 2018

- Natation scolaire : toutes les écoles du territoire vont en bénéficier.

F. Conseil Communautaire

Monsieur le Maire évoque les différents points :

- Contractualisation avec le département
- Nominations dans les différents syndicats
- Gestion du patrimoine immobilier de l'ex CCPP
- Dynamique économique
- Aides Habitat

10. ☞ Points divers

A. Elections

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles ont lieu les 23 avril et 7 mai. Il est demandé à chaque élu de donner ses disponibilités.

B. Dates à retenir

- 26 mars : collecte Europ Raid
- 8 avril : déménagement de l'école Gustave Eiffel
- 23 avril + 7 mai : Présidentielles (bureau jusqu'à 19h)
- 8 mai : Au Poiré Sur Vie
- 11 et 18 juin : législatives
- 11 juin : animation estivale
- 2 septembre : journée de la jeunesse
- 11 novembre : Au Poiré Sur Vie

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

4 avril
9 mai
6 juin
11 juillet
5 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre